

AVORTEMENT AUX USA, NOUS NE VOULONS PAS PERDRE DE DROITS, NOUS VOULONS EN GAGNER !

Communiqué de presse du Collectif Avortement en Europe, les femmes décident, 30 juin 2022

Le droit à l'IVG et l'accès à ce droit peuvent être remis en cause ou subir des reculs en France comme dans les autres pays. L'exemple des USA, où après la décision de la Cour suprême vingt cinq États au moins se préparent à interdire de fait l'avortement, est malheureusement riche d'enseignements.

La « constitutionnalisation » de l'IVG, sans recul sur les acquis et les lois existantes, constituerait certes un grand pas en avant face à toutes les régressions possibles. Dommage que cette inscription dans la constitution ait été retoquée au Sénat en 2018, nous aurions gagné du temps.

En attendant que ce processus puisse se mettre en place, sans doute par voie référendaire, il est urgent d'assurer que l'avortement puisse se dérouler dans de bonnes conditions ici et maintenant.

Depuis la loi "Gaillot" " visant à renforcer le droit à l'avortement" du 2 mars dernier, les sages-femmes peuvent pratiquer des IVG instrumentales. Or les décrets d'application ne sont toujours pas publiés ce qui empêche la mise en œuvre de cette mesure ô combien salutaire vu le manque de médecins, notamment pratiquant des IVG.

Nous réclamons au gouvernement la publication de ces décrets dans les plus brefs délais.

Plus de cent trente CIVG ont fermé durant ces dernières années, limitant de fait l'accès à l'IVG. Nous réclamons la réouverture de ces CIVG de proximité.

Bien souvent les femmes désirant avorter se voient imposer de le faire, si la grossesse n'est pas trop avancée, de façon médicamenteuse.

Nous réclamons, pour les femmes, la garantie du libre choix de la méthode d'avortement.

La double clause de conscience des professionnel.le.s de santé existe toujours sur l'avortement. Cela représente un frein pour le droit à l'IVG car les professionnel.le.s de santé l'appliquant ne sont pas repertorié.e.s. Les femmes perdent du temps et se trouvent confrontées à des refus de soins.

Nous réclamons l'abrogation de cette double clause.

Partout la pénurie de médecins et de professionnel.le.s de santé se fait dramatiquement sentir.

Nous réclamons un recrutement massif, une augmentation des étudiant.e.s en formation en médical et paramédical, de substantielles augmentations salariales et l'amélioration des conditions de travail pour permettre le bon fonctionnement des centres pratiquant les IVG et de l'hôpital public en général.

En Europe, afin d'inverser la tendance à la régression sur ce droit fondamental, notamment en Pologne et en Hongrie, nous réclamons que le droit à l'avortement soit de la compétence de l'Union européenne et non des états nationaux.

Nous sommes du côté des Ukrainiennes qui se voient opposer des refus d'avortement quand elles sont réfugiées en Pologne.

Une mobilisation importante est aujourd'hui nécessaire, elle seule pourra obliger les pouvoirs publics et les forces politiques à aller jusqu'au bout pour garantir le droit à l'avortement.

Nous appelons à Paris à une grande manifestation le 2 juillet à 14h30 au départ de la place Pierre Laroque pour la défense du droit à l'avortement aux USA et partout dans le monde.

Des mobilisations ont lieu partout en France

Collectif Avortement en Europe, les femmes décident

avortementlesfemmesdecident@gmail.com

<https://www.facebook.com/avortement europe>

<https://twitter.com/CollAvortement>

